

REUNION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du mardi 18 février 2025
à 19 heures 00**

PROCES VERBAL

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Boire, Président
M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Durantin, Peyron, Troncy, membres titulaires
Mmes Pras, Roux, Vaginay, membres titulaires

Excusés :

M. Nicolin

Pouvoirs : M. Dozance à M. Boire – M. Fréchet à M. Troncy – M. Mayère à M. Daval – M. Reulier à M. Brun

M. Boire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. Durantin est désigné secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024, il n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

En préambule, M. Boire fait part aux élus de la démission de M. Olivier François de ses fonctions de Directeur du S.E.E.D.R à compter du 17 février 2025 et du recrutement de Mme Harmony Gras sur un contrat à durée déterminée (quotité horaire : 15% d'un temps complet) pour une durée de 9 mois. Afin de prendre connaissance des dossiers, un « tuilage » a été assuré pendant 15 jours.

Pour assurer la continuité de la direction du syndicat, M. Grosdenis précise que le profil de Mme Gras s'est avérée être la solution la plus efficace et rapide pour palier le remplacement de M. François.

Ensuite, Mme Gras se présente et explique aux élus qu'elle occupe actuellement au sein de Roannais Agglomération les fonctions de directrice du pôle Ingénierie Technique et Transition Ecologique qui comprend entre autres le service déchets ménagers.

Au niveau de ses expériences professionnelles, elle a déjà suivi des grands projets tels que le méthaniseur de Roanne, le parc éolien... De plus, elle a une bonne vision des déchets ménagers car elle a géré le service prévention et sensibilisation de Roannais Agglomération. Enfin, elle a pu également assurer l'intérim du pôle ressources de Roannais Agglomération sur les aspects finances/commande publique. Harmony Gras est très satisfaite de prendre ses nouvelles missions avec l'équipe et de suivre le projet SEEDRANOVA.

L'ensemble des délégués lui souhaite la bienvenue au sein du S.E.E.D.R.

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 / Exercice des pouvoirs délégués

M. Boire rappelle qu'un compte-rendu des délibérations prises par le bureau délibératif, dans le cadre de ses délégations, doit être fait au comité.

Au cours de sa séance du 27 janvier 2025, en partie concernée par des aspects liés aux ressources humaines, les délibérations suivantes ont été prises :

- Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février au 31 octobre 2025
- Refonte du RIFSEEP à compter du 1^{er} février 2025

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1er février 2025
- Protection sociale complémentaire – Mandatement du CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- Marché de tri et de valorisation des déchets ménagers 2023-2026 – Avenant n°2 pour les lots n°1,5 et Avenant n°1 pour le lot n°12

II – FINANCES

1/ Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires, imposé par l'article L2312-1 du CGCT doit être précédé d'un rapport d'orientations budgétaires qui donne lieu à un débat.

En préambule, M. Boire laisse la parole à Mme Brunet qui présente les résultats du compte administratif de l'année 2024.

	Fonctionnement	Investissement	<u>Total</u>
Dépenses	7 208 772,10 €	0,00 €	7 208 772,10 €
Recettes	7 152 128,59 €	12 837,33 €	7 164 965,92 €
Résultat 2024	-56 643,51 €	12 837,33 €	-43 806,18 €
<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2023</i>	277 838,54 €	21 569,09 €	299 407,63 €
<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2024</i>	221 195,03 €	34 406,42 €	255 601,45 €

Au 31/12/2024, le résultat de fonctionnement est déficitaire (-56 643,51 €) et le résultat d'investissement présente un excédent de 12 837,33 €.

Cumulé à l'exercice 2023, le résultat global de l'exercice est de **255 601,45 €**.

Ensuite, M. Boire présente à l'assemblée les dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 29 508 € pour l'année 2024 contre 34 042 € en 2023. Pour 2025, elles demeureront stables. Il est à noter que le S.E.E.D.R, créé en décembre 1995 fêtera ses 30 ans cette année. Un événement pourrait être organisé afin de marquer cet anniversaire.

Pour les dépenses de personnel, elles sont en hausse pour l'année 2024 (154 151 € en 2024 contre 149 946 € en 2023). Cela s'explique du fait des évolutions de carrières des agents, du versement de la prime exceptionnelle liée au pouvoir d'achat et de la titularisation d'un agent de catégorie C). Pour 2025, il y aura lieu de prévoir les dépenses liées au remplacement du directeur du syndicat suite à sa démission et prendre en compte la participation employeur au contrat Prévoyance pour les agents du syndicat.

Concernant les coûts de traitement des déchets, les dépenses sont en hausse de 7,77 %. On note sur l'année 2024, une augmentation des tonnages de déchets végétaux, des emballages/papiers, une diminution des coûts liés aux flux bois, plâtre et plastiques avec la REP PMCB. La filière biodéchets a été développée sur le territoire de Roannais Agglomération et s'est poursuivie sur la Coplex. Néanmoins, on observe une diminution des tonnages d'ordures ménagères de - 12% même si les tonnages d'encombrants sont en hausse de 2 % par rapport à l'année 2023.

Pour l'année 2025, le marché de tri et de valorisation des déchets ménagers (13 lots) a été reconduit pour une année, soit jusqu'au 31/12/2025. Il faudra prendre en compte l'augmentation de la TGAP (65 €

HT/tonne en 2025 contre 59 € HT/tonne en 2024) et une diminution des coûts de traitement des flux collectés en déchèteries dans le cadre de la REP PMCB.

La filière amiante souhaite être expérimentée et notamment sur le territoire de la Copler. En effet, dans le cadre de la convention signée avec Valobat, un soutien de 500 € / tonne peut être octroyé sur justificatif. Le S.E.E.D.R va devoir mettre en place une convention avec un prestataire afin que les habitants puissent apporter leurs déchets d'amiante lié directement sur site du prestataire. En amont, les collectivités devront valider les apports afin d'assurer un contrôle et leur préciser les modalités de conditionnement des déchets.

Par rapport aux soutiens liés à la valorisation des déchets, ils demeurent stables en 2024 (519 092 €). En 2025, il est également prévu de percevoir les recettes dans le cadre des contrats gérés par le S.E.E.D.R (batteries, ferrailles, JMR, huiles ménagères) et ceux des éco-organismes.

Les modalités de calcul des contributions demeureront inchangées pour l'année 2025.

Ensuite, M. Boire fait part à l'assemblée des projets et études menées par le S.E.E.D.R :

1/ Installation SEEDRANOVA

Le dossier d'autorisation environnementale a été réputé complet et sera prochainement mis à l'enquête publique. Une réunion à la demande de M. le Sous-Préfet et en présence de M. le Préfet s'est d'ailleurs tenue le 13 février dernier en Préfecture de la Loire avec la société 3Wayste. C'est une étape primordiale pour la bonne mise en œuvre du projet. Par ailleurs, la communication autour de SEEDRANOVA ne doit pas être négligée. Ainsi, le S.E.E.D.R va s'entourer d'un cabinet de communication pour la réalisation d'outils de communication.

De plus, il est nécessaire de prévoir les dépenses liées au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Enfin, une fois que toutes les autorisations auront été délivrées (fin 2025), le SEEDR devra procéder à l'achat des terrains de la zone de Bonvert qui accueilleront l'installation. Un emprunt de 1,8 millions d'euros devra être contractualisé avec une banque dont la consultation est prévue prochainement. Sur cet aspect, le syndicat se fera accompagner afin de bénéficier d'une expertise financière pour retenir des conditions optimales.

2/ Gaïa Avenir – Partenariat avec Vichy Communauté

Pour rappel, la gestion du site de Gaïa a été attribuée à Suez RV Centre Est dans le cadre d'un contrat de DSP qui a débuté le 1^{er} novembre 2021 et qui prendra fin au 31 octobre 2027. Pour cette année 2025, il est envisagé de réfléchir au renouvellement du contrat. Par conséquent, un groupement de commandes porté par Vichy Communauté est envisagé pour analyser les modes des portages et gérer le futur arrêté préfectoral. Les frais prévus pour cette consultation sont à prévoir. Alexandra Dumont fait part d'un contrôle de la DREAL sur l'installation et qui a mis en évidence une problématique liée à la gestion des lixiviats. Si une STEP devait être mise en place in situ, le coût lié à l'enfouissement des déchets pourrait évoluer. Cet aspect sera pris en compte dans la future étude.

Une fois l'installation SEEDRANOVA mise en fonctionnement, seuls les refus seraient enfouis sur Gaïa. M. Capitan demande s'il ne serait pas possible de les valoriser énergétiquement. Alexandra Dumont lui répond que les études menées précédemment avec la Métropole de Lyon et le SICTOM Sud Allier se sont avérées négatives. Les caractéristiques des refus de l'installation semblent à priori incompatibles pour être pris en charge en UVE.

3/ Campagnes de caractérisations des encombrants

Une nouvelle campagne de caractérisations des encombrants sur les bennes de déchèteries devra être organisée en 2025. L'objectif est de s'assurer que les déchets envoyés en enfouissement respectent les conditions prévues par les lois AGEC et TECV (transition Énergétique pour une croissance verte) pour entrer des ISDND. Une consultation auprès de bureaux d'études est en cours.

4/ Marché de réception, conditionnement et transfert des OMR et encombrants

Le marché devant prendre fin au 31 octobre 2025, il est prévu de le relancer ou de le prolonger (suivant l'avis des services de la sous-préfecture).

5/ REP PNEUS

Il est prévu d'étudier la possibilité de contractualiser avec l'éco-organisme pour la filière des pneus. Actuellement, M. Boire précise que les collectivités ont pour certaines d'entre elles déjà signé un contrat avec Aliapur. Roannais agglomération a pour sa part un contrat avec Secaf Chamfray.

4/ Renouvellement ligne de trésorerie

Une consultation auprès d'établissements bancaires sera lancée pour une ligne de trésorerie de 300 000 € pour une année.

Par conséquent, le comité syndical autorise Monsieur le Président à préparer le budget primitif 2025.

III- QUESTIONS DIVERSES

M. Boire fait part des difficultés de la filière textiles. Le Tri d'Emma situé sur Villerest fait face à des stocks importants de textiles mais qui ne sont plus valorisables. Ils souhaiteraient obtenir une aide de l'agglomération pour éliminer leurs produits.

Alexandra Dumont précise qu'une réunion a eu lieu dans les locaux du S.E.E.D.R et avec un représentant de chaque collectivité ce matin avec l'éco-organisme Refashion. Ce dernier a connaissance de cette problématique nationale et a d'ailleurs mis en place un soutien exceptionnel auprès des opérateurs de tri en difficulté. Cet échange a été également l'occasion de faire un état des lieux du territoire et pointer les difficultés avec les collecteurs des bornes textiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,

Le secrétaire de séance,


Jean-Yves BOIRE
S.E.E.D.R
14 bis, Bd de l'Almy
42300 ROANNE
SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION
DES DECHETS

Michel DURANTIN

